

Le 11 juillet 2017

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 11 juillet 2017 à 19 h 30, au centre communautaire.

**PRÉSENTS**

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller  
Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller  
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller  
Monsieur Guy Jodoin, conseiller  
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

**AUSSI PRÉSENT**

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier

**ABSENTE**

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

\*\*\*\*\*

**2017-07-092 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin  
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 juillet 2017 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**2. MOT DU MAIRE**

**2017-07-093 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin  
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 juillet 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL

Le 11 juillet 2017

7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 643-1 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	COMPENSATION POUR PERTE DE REVENUS /AUTORISATION
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**2017-07-094 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017 sans modification.

ADOPTÉE

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2017-07-095 7.1.1 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 643-1 / MODIFICATION / RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 643-1 et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau

Le maire procède au vote

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Michel Bourdeau	Maire		x	
M. Roger D'Antonio	Conseiller	1	x	
M. Julien Leclerc	Conseiller	2	x	
M. Jean-Pierre Brazeau	Conseiller	3	x	
M. David Beauregard-Paquin	Conseiller	4	x	
M. Guy Jodoin	Conseiller	5	x	
M. Yves de Repentigny	Conseiller	6	x	

et RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement numéro 643-1 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement fixant le traitement des élus municipaux numéro 643 ».

ADOPTÉE

**2017-07-096 7.2.1 LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante dollars et trente cents (287 950,30 \$).

ADOPTÉE

**2017-07-097 7.2.2 COMPENSATION POUR PERTE DE REVENUS / AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le contenu des articles 6.1 à 6.3 du Règlement numéro 643-1 modifiant le Règlement fixant le traitement des élus municipaux numéro 643;

CONSIDÉRANT également la teneur des articles 30.0.4 et 30.0.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, T-11.001 ainsi que de l'article 305 al. 1 par. 3 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chapitre E-2.2;

CONSIDÉRANT le sinistre intervenu sur le territoire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil au courant des premières semaines du mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT que ce sinistre consistait en l'inondation d'une partie importante du territoire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et a contraint la Municipalité à déclarer l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q. c. S-23);

CONSIDÉRANT que cet état d'urgence a dû faire l'objet d'une prolongation par la Municipalité;

CONSIDÉRANT les efforts importants et les nombreuses heures que le maire, M. Michel Jr Bourdeau, a dû consacrer à titre de dirigeant municipal dans le but de permettre un retour à la normal des événements, le tout sans être rémunéré d'une quelconque façon;

CONSIDÉRANT que ces inondations ont fait en sorte que le Gouvernement du Québec a par la suite adopté un programme d'assistance financière en vertu de l'article 100 de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., c. S-23);

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, qui y sont admissibles, peuvent être assujettis à ce programme d'assistance financière;

CONSIDÉRANT la demande écrite qui a été transmise par le maire, M. Michel Jr Bourdeau, à l'endroit du directeur-général et secrétaire-trésorier, M. Ron Kelley, dans le but d'obtenir une compensation pour perte de revenus;

CONSIDÉRANT que cette demande porte sur les interventions qui ont dû être effectuées, sans compensation, par le maire alors que la municipalité de Terrasse-Vaudreuil était en état d'urgence;

CONSIDÉRANT que cette demande couvre une période de 10 jours, soit les dates des 4, 5, 8 au 12 et 15 au 17 mai 2017;

CONSIDÉRANT que le directeur-général et secrétaire-trésorier a rendu un avis favorable quant au contenu de cette demande et recommande le paiement de la compensation qui y est formulée, pour chacune des journées;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal partage l'avis favorable donné par le Directeur général et secrétaire-trésorier concernant les interventions qui ont été effectuées par le maire pour chacune des journées qui y sont mentionnées et donnera suite à cet avis favorable;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime finalement que le montant réclamé doit également faire l'objet de son approbation;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin

Vote :

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Roger D'Antonio	Conseiller	1	x	
M. Julien Leclerc	Conseiller	2	x	
M. Jean-Pierre Brazeau	Conseiller	3	x	
M. David Beauregard-Paquin	Conseiller	4		x
M. Guy Jodoin	Conseiller	5	x	
M. Yves de Repentigny	Conseiller	6	x	

et RÉSOLU, le maire, M. Michel Jr Bourdeau, s'étant abstenu de participer aux délibérations ainsi qu'au vote qui ont amené à l'adoption de la présente résolution;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrale;

DE donner droit à la réclamation déposée par le maire en date du 7 juillet 2017;

D'AUTORISER le versement à compter du 26 juillet 2017 d'une somme à titre de compensation pour perte de revenus au maire d'un montant de 2000 \$, soit la somme maximale de 200 \$ par jour qui doit trouver application en l'espèce, multiplié par 10 jours (200 x 10 = 2000);

DE permettre que cette somme soit versée par la municipalité le dernier mercredi du mois, par versement direct.

ADOPTÉE

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2017-07-098

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du  
11 juillet 2017 à 19 h 51.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Jr Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière